

logique et inévitable qui viendra un jour ou l'autre. Seuls les représentants élus du peuple devraient prendre des décisions qui concernent le pays et ces décisions ne devraient pas être soumises à l'approbation de ceux qui, la plupart du temps, ne sont comptables à personne et qui malheureusement, dans bien d'autres cas, le sont uniquement au parrain, le parti libéral du Canada.

J'ai écouté avec beaucoup de respect le discours qu'a prononcé cet après-midi le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il s'est prononcé clairement et nettement contre cette loi et à bien des égards il a exprimé la conscience du Parlement car il a dit publiquement ce qu'un grand nombre de députés pensaient tout bas. Il n'est pas très bien vu de dire le fond de sa pensée, mais nous ne sommes certainement pas ici pour gagner les concours de popularité.

Une voix: Mais si, vous Tom.

M. Cossitt: Je me souviens de ce qu'a dit notre premier ministre (M. Trudeau) le 27 mai 1974 à Etobicoke, en Ontario, lorsqu'il a déclaré qu'il terrasserait l'inflation. Le match n'a pas encore commencé et il semble maintenant qu'il ne commencera jamais. Le premier ministre a peut-être changé son fusil d'épaule car il dit maintenant que nous devrions tous relever nos salaires d'abord et nous attaquer à l'inflation ensuite.

Tandis que le premier ministre s'offre des Cadillacs de luxe à \$80,000, des antiquités pour des milliers et des milliers de dollars et une luxueuse piscine aux frais des contribuables canadiens, le gouvernement nous demande de suivre son horrible exemple et de penser d'abord à nous et ensuite seulement aux Canadiens et à leurs graves problèmes économiques.

Il y a quelques instants, le très honorable député de Prince-Albert a mentionné certaines des dépenses faites par notre premier ministre aux frais du contribuable et je voudrais simplement ajouter un post-scriptum à une réponse que j'ai reçue cet après-midi à une question inscrite au *Feuilleton* au sujet du lac Harrington et qui montre que les dernières dépenses faites cette année par le premier ministre aux frais du contribuable pour son chalet d'été s'élèvent à \$47,749. Il y a notamment un contrat de \$17,000 pour je me demande bien quoi. Alors qu'il faut se serrer la ceinture et combattre l'inflation, voilà le genre d'extravagances auxquelles se livre le gouvernement et nous devrions tous trouver cela répréhensible.

En conclusion, je le répète, bien que la vérité sur cette question ne soit pas agréable à entendre, je crois qu'il convient de parler franchement. Si les dispositions de la mesure étaient raisonnables et si nous avions été saisis du bill après avoir réglé les problèmes des Canadiens, nous pourrions l'appuyer, mais, en toute conscience, les dispositions du bill sont trop excessives. On a l'impression qu'il s'agit d'un gâteau de mariage que nous offrent, selon leur habitude, le premier ministre et le gouvernement du Canada. Le bill comporte des mesures qu'aucun député ne peut raisonnablement appuyer. Pour cette raison, après avoir voté contre le bill en deuxième lecture, je ne peux rien faire d'autre que de m'y opposer et de voter contre en troisième lecture.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je manquerais à la plus élémentaire politesse si je n'exprimais mon extrême gratitude au très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et à mon leader, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pour leurs si aimables propos de cet après-midi. Je

Traitements des parlementaires—Loi

les en remercie très vivement tous les deux. J'ai été heureux lundi de me joindre aux applaudissements lorsque la présidence a souhaité la bienvenue au très honorable représentant de Prince-Albert. Tous ne l'accueillent pas avec une égale satisfaction.

Le débat sur le bill à l'étude semble tirer à sa fin; je suis intervenu plusieurs fois, aussi n'ai-je pas l'intention de le prolonger maintenant. Je tiens néanmoins à souligner qu'il ne s'agit pas de savoir si les députés ont vraiment besoin d'une augmentation de traitement. Il ne s'agit pas de savoir comment nos traitements se situent par rapport aux revenus d'autres Canadiens, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé. Pour le moment, la question est de savoir comment le Parlement dirige le pays en cette période de crise.

● (1620)

Il est incontestable que le Canada traverse une crise, d'ordre économique surtout. Si nos dirigeants ont besoin de quelque chose, c'est bien d'initiative en matière économique et ce n'est pas en nous protégeant par l'adoption de l'augmentation prévue dans le bill C-44, avant même que le ministre des Finances (M. Turner) ne dépose un budget et ne fasse certaines propositions, que nous faisons preuve d'initiative.

Je le répète, il ne s'agit pas de savoir s'il faut augmenter notre traitement ou notre indemnité de dépenses; la question est de savoir quel genre de députés nous sommes. Sommes-nous ici pour répondre aux besoins des Canadiens et résoudre leurs problèmes ou sommes-nous prêts sitôt élus à adopter une mesure qui ne va servir que nos propres intérêts? Nous devons au moins donner l'exemple; mais nous donnerons le mauvais exemple si nous adoptons aujourd'hui le bill C-44.

Ce projet de loi était choquant et inconvenant lorsqu'il a été présenté en décembre dernier et lorsqu'il proposait une hausse de 50 p. 100 de nos traitements et indemnités. Selon moi, comme je l'ai dit hier, en plus d'être choquant et inconvenant, il devient maintenant malhonnête. La rumeur s'est répandue que les députés étaient prêts à accepter que la hausse soit réduite de 50 à 33 ⅓ p. 100. Mais on ajoute à cette hausse de 33 ⅓ p. 100 rétroactive à juillet dernier, une formule prévoyant à compter du 1^{er} janvier 1976 des hausses annuelles composées de 7 p. 100, de sorte qu'à la fin de la présente législature nous recevrons 63 p. 100 de plus que ce que nous touchons à l'heure actuelle.

Ce n'est pas là donner le bon exemple. Ce n'est pas là faire preuve de direction. C'est être malhonnête envers les gens qui nous ont envoyés ici pour les représenter.

J'ai signalé qu'il y a un certain nombre de choses au sujet de la mesure, surtout dans sa forme modifiée, qui me répugne beaucoup. Je rappelle encore, entre autres, le long débat que certains de nous ont livré pour faire indexer les pensions et d'autres prestations, surtout les pensions pour les personnes âgées, les fonctionnaires à la retraite, le personnel retraité des forces armées et de la GRC et les anciens combattants en général, en fonction de la hausse du coût de la vie. La meilleure façon de le faire serait d'utiliser l'indice industriel composé. Mais chaque fois, on a repoussé nos propositions, monsieur l'Orateur.

Tous ces autres groupes doivent se contenter d'une indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation. Parce qu'elle est ainsi établie, tous ces autres groupes retardent toujours. Oui, monsieur, ils retardent même sur la hausse du coût de la vie. Ce que nous ne sommes pas disposés à accorder à tous les autres, la Chambre est prête